Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC MICROCAPS EURO

Part C : Code ISIN : FR0000428732
Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP, de classification AMF « actions des pays de la zone Euro », a pour objectif de prendre une exposition directionnelle aux actions cotées des pays de la zone Euro présentant les plus petites capitalisations et de bénéficier sur l'horizon de placement recommandé de la dynamique de ces valeurs dans le cadre d'un portefeuille diversifié.
- Le FCP investit sur des actions ou titres assimilés essentiellement de la zone Euro, dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros au moment de l'achat.
- L'équipe de gestion adopte une philosophie de gestion active en multipliant les rencontres avec les dirigeants. Les échanges permettent d'évaluer :
  - la qualité de l'entreprise,
  - ses perspectives de croissance,
  - la solidité du « business model ».

  Une sélection s'opère sur :
  - des valeurs de croissance,
  - des sociétés innovantes,
  - des leaders dans leur secteur d'activité,
  - des sociétés saines et susceptibles de forte rentabilité à long terme,
  - des sociétés dont la valorisation est attractive.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- Le FCP est investi à hauteur de 75% minimum en actions de sociétés ayant leur siège en France ou dans un autre Etat de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen.
- Le FCP peut utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture et/ou d'exposition sur les risques actions et de change.
- L'exposition du FCP peut aller jusqu'à 200% du fait de l'utilisation de produits dérivés, dans la limite prévue par la réglementation.
- Le FCP peut effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 25%, dans un but d'amélioration de performance.
- Indicateur de référence pour information : *MSCI Emu Micro Caps (NR),* dividendes nets réinvestis.
- Cet indice est composé d'actions de micro capitalisation boursière de la zone Euro.
- Les revenus des Parts C sont capitalisés.
- La durée de placement recommandée est de 5 ans minimum.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, → A risque plus élevé,

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 6.
  Cette classification correspond à la volatilité du marché des actions de la zone Euro.

Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM:

- Risque de liquidité : les marchés sur lesquels l'OPCVM intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles l'OPCVM valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.
- Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative du fonds peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le fonds est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	6%
Frais de sortie	aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2,31%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	aucune

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2012 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

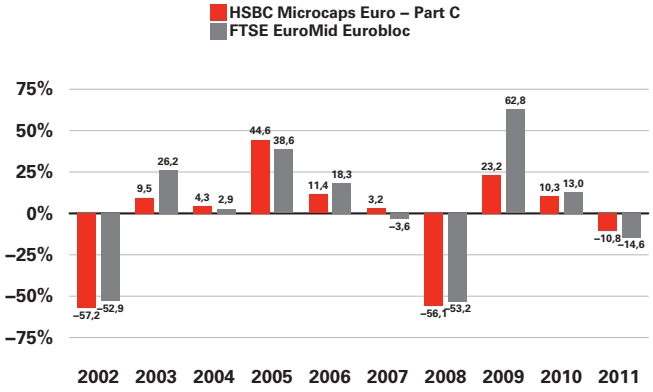

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances passées ont été calculées en euro.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels. Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- La Part C a été créée le 2 avril 1998.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank France.
- Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les Parts C sont des parts de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM. En particulier, l'OPCVM est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA), aux contrats DSK et au régime dérogatoire de l'article 209 O-A du Code Général des Impôts.
- Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-amhsbc.fr :
  HSBC Microcaps, part D (Code ISIN: FR0000428740)
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 janvier 2013.